

PROCES VERBAL de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL

Du 12 NOVEMBRE 2019 A 19H

Etaient présents : ALBERT Magalie - ALVADO Régis - AUDOUBERT Michel - AUDOUIN Yves - BARBERO Michel - BARRIOS-CHETCUTI Katia - CARON-JOURDA Yves - CHAGNE Patrick - CROS Bénédicte - FAIVRE Sébastien (présent à partir examen premier point ordre du jour) - GAC Catherine - LOURDE Michèle - MESBAH-LOURDE Pascale - PONS Bernard - SANTACRUZ Roger - SAVIGNOL Claude - VEZAT-BARONIA Maryse.

Absents : RUQUET Adolphe, S.FAIVRE (rejoint l'assemblée après l'adoption du PV)

Procurations : ALLIOT Lucille à Bénédicte CROS - DESPIERRE Francis à Yves AUDOUIN - Eliane SOUCASSE-PIQUEMAL à Yves CARON-JOURDA - FOING Jacqueline à Maryse VEZAT - MAILHOL Sylvie à Michèle LOURDE.

Yves CARON - JOURDA est désigné secrétaire de séance

Le quorum étant atteint Mme le Maire ouvre la séance à 19h.

Mme le Maire soumet le procès-verbal de la séance précédente au vote.

M.BARBERO demande l'inscription au point n°6 paragraphe n° 2, du terme « nettoyeur haute pression » en remplacement de la mention « karcher ».

Le procès-verbal de la séance du 24/07/2019 est adopté à l'unanimité des présents.

Décision : adoption rejet autre :
 Votée à l'unanimité votée à la majorité (pour : / contre : / abstention :)

Votants : 21	Pour : 21	Contre : 0	Abstention : 0
Adopté à l'unanimité			

M.FAIVRE rejoint l'assemblée après ce vote.

Mme le Maire demande l'autorisation d'ajouter deux points à l'ordre du jour, portant sur deux demandes de subventions.

Les élus valident à l'unanimité cette demande.

Décision : adoption rejet autre :
 Votée à l'unanimité votée à la majorité (pour : / contre : / abstention :)

Votants : 22	Pour : 22	Contre : 0	Abstention : 0
Adopté à l'unanimité			

ORDRE DU JOUR

I) PRESENTATION SMEA 31 : schéma pluvial et schéma d'assainissement

A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA

Délibération

Exposé

Information

Objet: A l'occasion de la révision du schéma directeur d'assainissement et de l'élaboration du schéma départemental de gestion des eaux pluviales, Mme le maire a souhaité que RESEAU 31 et le bureau d'étude IRH Conseil, fassent une présentation aux élus de la commune.

L'objectif de cette intervention est de présenter les scénarios et les zonages qui seront annexés aux documents d'urbanisme.

1) Concernant l'assainissement des eaux usées

La priorité a été donnée :

- à la réhabilitation des réseaux abîmés (chemin de Camelève et chemin Profond)
- à l'assainissement du Centre Pierre Hanzel
- à l'assainissement du centre Bourg et au raccordement des futurs lotissements

Pas de difficultés particulières sur ce volet, seule question restant à trancher le raccordement ou non du quartier St Martin, car la présence du Pont d'Auriac, complique les travaux.

2) Gestion des eaux pluviales

3 périmètres de compétence pour les eaux pluviales :

- En zone urbaine (zones U, AU ..) compétence déléguée au SMEA-RESEAU 31
- En zone naturelle (zones N, A..) compétence non déléguée, les investissements incombent à la commune. A noter toutefois que dans cette zone, l'entretien régulier des fossés et cours d'eau appartient au premier chef aux propriétaires fonciers
- En zone GEMAPI : compétence déléguée au Syndicat de l'Arize

Deux secteurs ont été particulièrement étudiés : chemin Profond et chemin du Boucharon car ruissellements vers la zone urbanisée.

Pour ralentir et limiter l'impact de ces écoulements, des aménagements sont proposés tels que bassin de rétention enherbé, zone de rétention et noues.

S.FAIVRE souhaite connaître le dimensionnement des bassins de rétention et Mme GAC se demande comment obliger les propriétaires à entretenir leurs fossés.

M. OUDARD Directeur Général Adjoint Reseau31, indique qu'une concertation avec les agriculteurs a été engagée afin de les sensibiliser à la nécessité d'entretenir les fossés et il ajoute que les travaux de drainage ou de défrichement sont soumis à autorisation de la DDT au-delà d'un certain seuil.

II) INTERVENTION POMPIERS CASERNE RIEUX-VOLVESTRE

A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA

Délibération

Exposé

Information

Objet : Christophe SOUCASSE responsable de la caserne de Rieux-Volvestre indique que la caserne réalise 450 interventions par an avec un effectif d'une trentaine de volontaires.

Il fait état de difficultés liées aux locaux exigus et à l'emplacement de la caserne située au cœur du village ce qui pose des problèmes d'accès.

Selon lui « il serait vital de délocaliser le site existant ».

Mme le Maire répond que la commune a mis à disposition de la caserne un bâtiment communal permettant d'accueillir une salle commune et la salle de gym ainsi que des locaux dans le bâtiment « Moulin CAPLA ».

Elle indique par ailleurs que le SDIS a programmé différents investissements et que le centre de secours de Rieux pourrait être concerné par ces opérations.

Elle rappelle que les efforts de la commune portent également sur le recrutement puisqu'à compétence égale la commune recrute des agents qui sont sapeurs-pompiers volontaires.

A ce sujet, elle informe qu'un des points suivants de la réunion portera sur l'octroi par la collectivité de 5 jours de formation à tout agent communal volontaire à la caserne de Rieux.

M.SOUCASSE remercie la commune pour son engagement et évoque la mise en place d'un comité de centre auquel il souhaiterait qu'un élu de la commune participe.

Avant d'aborder le point suivant, M.AUDOUIN demande si le dossier du Trou de la Lune a été tranché par le tribunal administratif, Mme le Maire répond que non.

III) SEUIL DE CAOUS : validation montant travaux DETR 2020

A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA

Délibération

Exposé

Information

Mme le Maire rappelle que des travaux sont en cours sur le seuil de « Caous ». Ces travaux y compris l'étude subaquatique, s'élèveront à 19 700.00 € HT.

M.SANTA-CRUZ demande si le propriétaire participera à cette dépense.

Mme le Maire répond que non mais que les services de l'Etat ont demandé à ce dernier de renoncer à son droit d'eau pour que la commune puisse le récupérer.
Faute de quoi, la commune pourra demander au propriétaire de rembourser le montant des travaux.

Mme le Maire propose de solliciter une aide de l'Etat au titre de la DETR 2020 pour financer ces travaux.

Cette proposition est soumise au vote.

Décision : adoption rejet autre :
 Votée à l'unanimité votée à la majorité (pour : / contre : / abstention :)

Votants : 22	Pour : 22	Contre : 0	Abstention : 0
Adopté à l'unanimité			

IV) TOITURE CATHEDRALE : travaux supplémentaires

A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA

Délibération Exposé Information

Mme le Maire informe le conseil municipal qu'à l'occasion des travaux d'entretien effectués sur la toiture de la Cathédrale, l'entreprise a constaté que plusieurs centaines de tuiles étaient poreuses.

L'Architecte des Bâtiments de France a effectué une visite sur place et confirmé que l'étanchéité n'étant plus assurée, des travaux s'imposaient en urgence.
Le devis le moins onéreux s'élève à 14 720.00 € HT.

Mme le maire propose d'adresser des demandes de subventions pour ces travaux d'investissement, à la Direction Régionale des Affaires Culturelles et au Conseil Départemental au titre des contrats de Territoire 2020.

Cette proposition est retenue à l'unanimité des élus présents.

Décision : adoption rejet autre :
 Votée à l'unanimité votée à la majorité (pour : / contre : / abstention :)

Votants : 22	Pour : 22	Contre : 0	Abstention : 0
Adopté à l'unanimité			

V) JOURS DE FORMATION POMPIERS VOLONTAIRES

A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA

Délibération Exposé Information

Mme le Maire souhaite soutenir l'engagement des sapeurs- pompiers volontaires de la caserne de Rieux-Volvestre.

Elle propose que l'agent communal qui fait partie de ces effectifs puisse effectuer chaque année, cinq jours de formation en rapport avec son activité de pompier sans avoir à prendre de jours de congés ou à récupérer ces absences.

Cette mesure recueille l'accord de l'ensemble des élus.

Décision : adoption rejet autre :
 Votée à l'unanimité votée à la majorité (pour : / contre : / abstention :)

Votants :	22	Pour : 22	Contre : 0	Abstention : 0
Adopté à l'unanimité				

VI) AVANCEMENTS DE GRADE

A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA

Délibération Exposé Information

Mme le Maire indique qu'après inscription sur un tableau d'avancement, 2 agents de la commune peuvent être nommés l'un au grade d'adjoint animation principal de deuxième classe et l'autre au grade d'adjoint administratif principal de deuxième classe.

Cette proposition d'avancement de grades de deux agents communaux est soumise au vote.

Décision : adoption rejet autre :
 Votée à l'unanimité votée à la majorité (pour : / contre : / abstention :)

Votants :	22	Pour : 22	Contre : 0	Abstention : 0
Adopté à l'unanimité				

VII) TARIFS PISCINE HIVER 2019-2020

A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA

Délibération Exposé Information

Mme le Maire soumet au vote les tarifs de la piscine d'hiver saison 2019-2020.

Elle indique que malgré la participation des communes utilisatrices du bassin à hauteur de 1 € par habitant, le déficit de la piscine couverte avoisine les 50 000 €.

Des négociations sont en cours pour essayer de porter cette participation à 1.50 €.

Mme le Maire précise que les tarifs d'entrée sont inchangés par rapport à l'année précédente et les soumet au vote.

Décision : adoption rejet autre :
 Votée à l'unanimité votée à la majorité (pour : / contre : / abstention :)

Votants :	22	Pour : 22	Contre : 0	Abstention : 0
Adopté à l'unanimité				

VIII) JARDIN PARTAGE : demande de subvention Conseil Départemental

A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA

Délibération

Exposé

Information

Madame le Maire dresse un premier bilan du fonctionnement du jardin partagé situé dans le quartier du Dinatis.

Elle informe qu'ont participé à cette initiative : les habitants, les usagers de l'ESAT, les jeunes du foyer, le centre de loisirs et les résidents du centre Pierre Hanzel.

Afin de faire fonctionner au mieux cette structure il est prévu un certain nombre de petits aménagements de l'espace public occupé, pour un montant de 1 693.87 € HT.

Une demande de subvention sera adressée au conseil Départemental.

Décision : adoption

rejet

autre :

Votée à l'unanimité votée à la majorité (pour : / contre : / abstention :)

Votants : 22

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité

IX) PARC MULTI-JEUX : demandes subvention CAF et Région

A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA

Délibération

Exposé

Information

Mme le Maire propose aux élus de donner une suite favorable à une demande présentée par le conseil municipal des jeunes portant sur la création d'un terrain multi-jeux.

Les travaux ont été estimés par la SARL SPTM à 50 932.00 € HT pour la formule de base.

Mme le maire propose de demander une subvention à la Caisse d'Allocations Familiales et au Conseil Régional pour le financement de cet investissement destiné à l'ensemble des jeunes de la commune et aux enfants du groupe scolaire.

Elle sollicite également l'autorisation de lancer la consultation auprès des entreprises spécialisées

A l'unanimité les élus valident ce projet et autorisent Mme le maire à lancer la procédure de consultation.

Décision : adoption

rejet

autre :

Votée à l'unanimité votée à la majorité (pour : / contre : / abstention :)

Votants : 22

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité

X) SDEHG

A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA

Délibération

Exposé

Information

- 1) Mme le maire informe le conseil municipal qu'afin de pouvoir réaliser des petits travaux inopinés dans les meilleurs délais, le SDEHG demande à la collectivité de voter une enveloppe prévisionnelle de 10 000 € maximum, de participation communale.

- 2) D'autre part, sur proposition du SDEHG et afin d'assurer la continuité de service, Mme le Maire propose de lancer une opération de remplacement définitif de trois points lumineux défectueux suite à intempérie.
Le montant de la contribution de la commune est estimé à 795 € HT.

Ces deux points sont soumis au vote et adoptés à l'unanimité.

Décision : adoption

rejet

autre :

Votée à l'unanimité votée à la majorité (pour : / contre : / abstention :)

Votants : 22

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité

XI) ADMISSIONS EN NON VALEUR

A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA

Délibération

Exposé

Information

Mme le Maire soumet au vote des élus un montant d'admission en non-valeur de 374.13 €.

Décision : adoption

rejet

autre :

Votée à l'unanimité votée à la majorité (pour : / contre : / abstention :)

Votants : 22

Pour : 17

Contre : 2 (Y.AUDOUIN, F.DESPIERRE) Abstentions : 3 (R.SANTA-CRUZ, C.GAC, R.ALVADO)

Adopté à la majorité

XII) DEMANDES SUBVENTIONS CONSEIL DEPARTEMENTAL

A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA

Délibération

Exposé

Information

1) Madame le Maire propose d'aménager l'espace communal « le coin de la jaule ». Des travaux de nettoyage du sol, la reprise des trois marches d'escaliers et la mise en œuvre d'une main courante sont envisagés.

Ces travaux sont chiffrés par le SIVOM à 3 990.00 € HT.

Mme le Maire soumet ce devis au vote et propose de demander une subvention au Conseil départemental.

Les élus valident cette proposition à l'unanimité.

Décision : adoption

rejet

autre :

Votée à l'unanimité votée à la majorité (pour : / contre : / abstention :)

Votants : 22

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité

A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA

Délibération

Exposé

Information

2) Madame le Maire propose d'effectuer des travaux de mise en sécurité sur le mur de l'ancien abattoir.

Ces travaux portant sur la mise en œuvre d'une clôture en panneaux rigides, sont chiffrés par le SIVOM à 4 496.00 € HT.

Mme le Maire soumet ce devis au vote et propose de demander une subvention au Conseil départemental.

Les élus valident cette proposition à l'unanimité.

Décision : adoption

rejet

autre :

Votée à l'unanimité votée à la majorité (pour : / contre : / abstention :)

Votants : 22

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES :

1) A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA :

Délibération Exposé Information

Mme le Maire indique que la commune a bien perçu le montant de la subvention attendue pour la restauration du Parvis de la Cathédrale, à savoir 80% du montant des travaux.

2) A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA :

Délibération Exposé Information

Les travaux du pont de Rimaou auront lieu en 2020 ils seront entièrement sous maîtrise d'ouvrage du Conseil départemental de la Haute Garonne.

3) A l'initiative Rieux-Renaissance

Délibération Exposé Information

A la question de M.FAIVRE sur la pollution de l'Arize, Mme VEZAT confirme que 50 l de fioul environ, ont été retrouvés dans le cours d'eau le 30/09/2019. Grâce à la mobilisation des pompiers, la pollution a été contenue mais il a été impossible d'établir des responsabilités malgré les recherches entreprises.

4) A l'initiative Rieux-Renaissance

Délibération Exposé Information

A la question de M.FAIVRE sur la politique énergétique de la commune, Mme le Maire informe que les frais d'électricité (y compris éclairage public) et de combustibles, s'élèvent à un peu moins de 10% du budget de fonctionnement.

Elle rappelle que des efforts sont faits pour limiter ces dépenses, avec notamment le remplacement de 100 ampoules classiques par des ampoules LED sur les candélabres publics et par la programmation de nouvelles tranches de remplacement des ampoules de l'éclairage public.

Concernant la consommation de gaz à la piscine, des investissements récents sur les sondes de réglage et une gestion rigoureuse de l'élu en charge, permettent de maîtriser les coûts.

Quant aux écoles, les bâtiments ont été isolés, le thermostat de la chaudière centrale programmé à 20° durant les périodes scolaires et baissé pendant les vacances.

5) A l'initiative Rieux-Renaissance

Délibération

Exposé

Information

Toujours à la demande de M.FAIVRE, Mme le Maire indique que la future maison d'accueil spécialisé sera dotée de capteurs solaires pour l'eau chaude et d'ossatures en bois.

6) A l'initiative Rieux-Renaissance

Délibération

Exposé

Information

Selon Mme le Maire et en réponse à la question de M.FAIVRE, la proposition faite par l'OPH 31 à ses locataires de la cité des Badorques, de racheter s'ils le souhaitent le logement qu'ils occupent, illustre la politique actuelle de logement.

Les bailleurs sociaux étant à la recherche de fonds, ils proposent à la vente des logements qui ont été financés par l'argent public.

Avant de clôturer la séance, Mme le Maire rappelle que le 13/11 se tiendra une conférence sur les 1 200 ans des Chemins de St Jacques de Compostelle et que le 14/11 une troupe de danse contemporaine se produira à la salle polyvalente.

Séance levée à 21h15

Le Maire,

Maryse VEZAT-BARONIA

